



Commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-103

OBJET : Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire avec licence de 4^e catégorie – soirée club des Jeunes

Monsieur le Maire,

Je soussigné, *Monsieur Bernard BESSEY, membre de l'Association club des Jeunes, Président de l'Amicale des Conseillers municipaux de Saint-Romain-la-Motte,*

domicilié 781, route de Riorges à Saint-Romain-la-Motte (42640),

ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire

dans la salle municipale de Saint-Romain-la-Motte, le 19/11/2022 (20h00) au 20/11/2022 (01h30),

à l'occasion de la soirée du club des Jeunes.

Le 16/11/2022

(Signature)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Gilbert VARRENNE, Maire de la commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE,

VU les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.3335-4 du Code de la Santé Publique, modifié par l'article 18 de la loi de finances pour 2001,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R123-1 à R123-55 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU l'arrêté préfectoral n° 341-2013 du 26 juillet 2013 réglementant la police des débits de boissons et restaurants dans le département de la Loire, notamment l'article 6,

VU la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire avec demande de licence de 4^e catégorie présentée le 16/11/2022 par Monsieur Bernard BESSEY, à l'occasion de la soirée du club des Jeunes de Saint-Romain-la-Motte,

ARRÊTE

Article unique : Monsieur Bernard BESSEY est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire avec licence de 4^e catégorie du 19/11/2022 (20h00) au 20/11/2022 (01h30) dans la salle municipale de Saint-Romain-la-Motte, à l'occasion de la soirée du club des Jeunes de Saint-Romain-la-Motte, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ST-ROMAIN-LA-MOTTE, le 16/11/2022

**Le Maire,
Gilbert VARRENNE**

